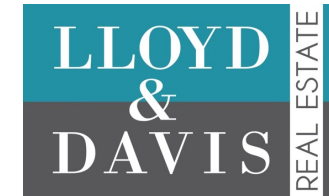


BAREME DES HONORAIRES AU 1/09/2024



TRANSACTION HABITATION ANCIEN & NEUF - TERRAIN

ANCIEN

De 1 à 24 999 €	Forfait de 6 000 TTC*	De 200 000 € à 249 999 €	Forfait de 14 000 TTC*
De 25 000 € À 49 999 €	Forfait de 8 000 TTC*	De 250 000 € à 299 999 €	Forfait de 17 000 TTC*
De 50 000 € à 79 999 €	Forfait de 9 000 TTC*	De 300 000 € à 499 999 €	6 % TTC* du prix de vente
De 80 000 € à 119 999 €	Forfait de 10 000 TTC*	De 500 000 € à 999 999 €	5,5 % TTC* du prix de vente
De 120 000 € à 149 999 €	Forfait de 12 000 TTC*	De 1 000 000 € à 2 999 999 €	5% TTC* du prix de vente
De 150 000 € à 199 999 €	Forfait de 13 000 € TTC*	A partir de 3 000 000 €	4 % TTC* du prix de vente

NEUF

De 1 € à illimité en K€

De 3 % à 10 % TTC SELON LE PROMOTEUR, PROGRAMME ET BIEN *

TERRAIN & GARAGE

De 1 à 24 999 €	Forfait de 6 000 TTC*	De 150 000 € à 199 999 €	Forfait de 13 000 € TTC*
De 25 000 € À 49 999 €	Forfait de 8 000 TTC*	De 200 000 € à 249 999 €	Forfait de 14 000 TTC*
De 50 000 € à 79 999 €	Forfait de 9 000 TTC*	De 250 000 € à 299 999 €	Forfait de 15 000 TTC*
De 80 000 € à 119 999 €	Forfait de 10 000 TTC*	De 300 K€ à 899 999 €	6 % TTC* du prix de vente
De 120 000 €) 119 999 €	Forfait de 12 000 TTC*	A partir de 900 000 €	5% TTC* du prix de vente

LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE DU VENDEUR SAUF CONVENTION CONTRAIRE (CHARGE ACQUÉREUR) ET/OU TRANSACTION INTER-CABINET (DANS CE CAS, LA COMMISSION D'AGENCE EST EN FONCTION DU BARÈME DU MANDATAIRE PRINCIPAL)

* CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE À LA DATE DE LA TRANSACTION

LES HONORAIRES LLOYD & DAVIS, REPRÉSENTANT LES POURCENTAGES ET PRIX MAXIMUMS APPLICABLES À NOS PRESTATIONS, COMPRENNENT LES PRESTATIONS DE VISITE, DE NÉGOCIATION ET DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE VENTE, DE REDACTION DU BAIL ET De L'ENSEMBLE DES FRAIS DE COMMUNICATION, DE PUBLICITÉ, DE MARKETING

LLOYD & DAVIS - SAS au capital de 37 937 € - Siège social : 99 rue Voltaire 92800 PUTEAUX - RCS Paris 753 396 902

N° TVA Intracommunautaire FR23753396902 - Carte professionnelle CPI 7501 2018 000 038 906 Transaction sur immeubles et fonds de commerce délivrée par la CCI Paris Ile de France- RCP : Abeille Assurances- Lloyd & Davis ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

VIAGER - VENTE À TERME - NU-PROPRIÉTÉ

De 0 € à 150 000€	10% T.T.C honoraires minimum de 5 000€ HT soit 6 000 € TTC*
De 150 001 € à 300 000 €	8,5 % TTC*
De 300 001 € à 600 000 €	7,5 % TTC *
De 600 001 € à 800 000 €	6% TTC*
Au-delà de 800 000 €	5% TTC*

LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE DU VENDEUR SAUF CONVENTION CONTRAIRE (CHARGE ACQUÉREUR) ET/OU TRANSACTION INTER-CABINET (DANS CE CAS, LA COMMISSION D'AGENCE EST EN FONCTION DU BARÈME DU MANDATAIRE PRINCIPAL)

** CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE À LA DATE DE LA TRANSACTION*

LES HONORAIRES LLOYD & DAVIS, REPRÉSENTANT LES POURCENTAGES ET PRIX MAXIMUMS APPLICABLES À NOS PRESTATIONS, COMPRENNENT LES PRESTATIONS DE VISITE, DE NÉGOCIATION ET DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE VENTE, DE REDACTION DU BAIL ET DE L'ENSEMBLE DES FRAIS DE COMMUNICATION, DE PUBLICITÉ, DE MARKETING

LLOYD & DAVIS - SAS au capital de 37 937 € - Siège social : 99 rue Voltaire 92800 PUTEAUX - RCS Paris 753 396 902

N° TVA Intracommunautaire FR23753396902 - Carte professionnelle CPI 7501 2018 000 038 906 Transaction sur immeubles et fonds de commerce délivrée par la CCI Paris Ile de France- RCP : Abeille Assurances- Lloyd & Davis ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

TRANSACTION BUREAUX - LOCAL COMMERCIAL - CESSION FONDS DE COMMERCE

LLOYD & DAVIS

— IMMOBILIER **ENTREPRISE** —

BUREAUX, COMMERCE, ENTREPÔTS, LOCAUX D'ACTIVITÉ ET TERRAINS, CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DE DROIT AU BAIL OU PAS DE PORTE

Moins de 100 000€ : 9,84 % TTC / honoraires minimum de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC*

De 100 001€ à moins de 300 000 € : 9 % TTC / honoraires minimum de 8 200 € HT soit 9 840 € TTC*

De 300 001€ à moins de 600 000€ : 7,80 % TTC / honoraires minimum de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC*

De 600 001 € à moins de 1 000 000 € : 7,20 % TTC / honoraires minimum de 39 000 € HT soit 46 800 € TTC*

Au-delà de 1 000 000 € : 6 % TTC / honoraires minimum de 55 000 € HT soit 66 000 € TTC*

AUTRES PRESTATIONS & MISSIONS COMPLÉMENTAIRES SELON DEVIS

Rédaction d'actes / Avis de Valeur ou Estimation / Etat des Lieux / Etude de Marché

LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE DU VENDEUR SAUF CONVENTION CONTRAIRE (CHARGE ACQUÉREUR) ET/OU TRANSACTION INTER-CABINET (DANS CE CAS, LA COMMISSION D'AGENCE EST EN FONCTION DU BARÈME DU MANDATAIRE PRINCIPAL)

** CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE À LA DATE DE LA TRANSACTION*

LES HONORAIRES LLOYD & DAVIS, REPRÉSENTANT LES POURCENTAGES ET PRIX MAXIMUMS APPLICABLES À NOS PRESTATIONS, COMPRENNENT LES PRESTATIONS DE VISITE, DE NÉGOCIATION ET DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE VENTE, DE REDACTION DU BAIL ET DE L'ENSEMBLE DES FRAIS DE COMMUNICATION, DE PUBLICITÉ, DE MARKETING

LLOYD & DAVIS - SAS au capital de 37 700 € - Siège social : 99 rue Voltaire 92800 PUTEAUX - RCS Paris 753 396 902

N° TVA Intracommunautaire FR23753396902 - Carte professionnelle CPI 7501 2018 000 038 906 Transaction sur immeubles et fonds de commerce délivrée par la CCI Paris Ile de France- RCP : Abeille Assurances - LLOYD & Davis ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

TRANSACTION PROPRIÉTÉS ÉQUESTRES & VITICOLES / IMMOBILIER À USAGE AGRICOLE

LLOYD & DAVIS

— IMMOBILIER ENTREPRISE —

PROPRIÉTÉS ÉQUESTRES (EN FONCTION DU MONTANT DE LA CESSION)

Moins de 100 000 € : 10 % TTC / honoraires minimum de 5 000€ HT soit 6 000 € TTC*

De 100 001€ à 300 000 € : 8,40 % TTC / honoraires minimum de 8 200€ HT soit 9 840 € TTC*

De 300 001€ à 600 000€ : 7,20 % TTC / honoraires minimum de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC*

De 600 001 € à 800 000 € : 6 % TTC / honoraires minimum de 39 000 € HT soit 46 800 € TTC*

A partir de de 800 000 € : 5,40 % TTC / honoraires minimum de 55 000€ HT soit 66 000 € TTC*

PROPRIÉTÉS ET DOMAINES VITICOLES

7,50 % TTC%

IMMOBILIER A USAGE AGRICOLE

Ventes de biens à usage agricole : honoraires calculés sur le prix de vente du bien : 7,50% TTC*

Location bail rural : honoraires à la charge du bailleur : 9,50 % TTC *sur 12 mois de loyer (rédaction du bail par le notaire)

AUTRES PRESTATIONS & MISSIONS COMPLÉMENTAIRES SELON DEVIS

Rédaction d'actes / Avis de Valeur ou Estimation / Etat des Lieux / Etude de Marché

LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE DU VENDEUR SAUF CONVENTION CONTRAIRE (CHARGE ACQUÉREUR) ET/OU TRANSACTION INTER-CABINET (DANS CE CAS, LA COMMISSION D'AGENCE EST EN FONCTION DU BARÈME DU MANDATAIRE PRINCIPAL)

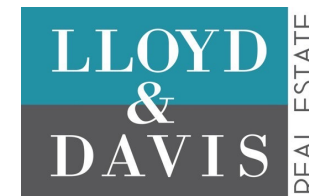
** CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE À LA DATE DE LA TRANSACTION*

LES HONORAIRES LLOYD & DAVIS, REPRÉSENTANT LES POURCENTAGES ET PRIX MAXIMUMS APPLICABLES À NOS PRESTATIONS, COMPRENNENT LES PRESTATIONS DE VISITE, DE NÉGOCIATION ET DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE VENTE, DE REDACTION DU BAIL ET DE L'ENSEMBLE DES FRAIS DE COMMUNICATION, DE PUBLICITÉ, DE MARKETING

LLOYD & DAVIS - SAS au capital de 37 700 € - Siège social : 99 rue Voltaire 92800 PUTEAUX - RCS Paris 753 396 902

N° TVA Intracommunautaire FR23753396902 - Carte professionnelle CPI 7501 2018 000 038 906 Transaction sur immeubles et fonds de commerce délivrée par la CCI Paris Ile de France- RCP : Abeille Assurances - LLOYD & Davis ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

LOCATION



LOCATION SOUMISE A LA LOI N°89 462 DU 6 JUILLET 1989 (RÉSIDENCE PRINCIPALE)

A LA CHARGE DU BAILLEUR

Le bailleur supportera en plus du même montant payé par le locataire selon le barème ci-dessous des honoraires pour la gestion publicitaire du bien à louer et l'étude des dossiers constitués à l'issue des visites, lesquels s'élèvent à 2 € TTC (1,67 € HT) par m² de surface habitable*

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail:

- Zone très tendue : 12 €/m² TTC de la surface habitable*
- Zone tendue : 10 €/m² TTC de la surface habitable*
- Zone peu tendue : 8 €/m² TTC de la surface habitable*

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Etat des lieux d'entrée: 3€/m²TTC de la surface habitable*

A LA CHARGE DU BAILLEUR

Etat des lieux d'entrée et de sortie : 3€/m² TTC de la surface habitable ou frais réels si état des lieux sous-traités.
avec remise au préalable d'un devis*

**CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE À LA DATE DE LA LOCATION*

LES HONORAIRES LLOYD & DAVIS REPRÉSENTANT LES POURCENTAGES ET PRIX MAXIMUMS APPLICABLES À NOS PRESTATIONS COMPRENNENT LES PRESTATIONS DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER, DE REDACTION DU BAIL ET DE L'ENSEMBLE DES FRAIS DE COMMUNICATION, DE PUBLICITÉ, DE MARKETING

LOCATIONS EXCLUES DE LA LOI N°89°462 DU 6 JUILLET 1989

RÉSIDENCE SECONDAIRE - BAIL SOCIETE

12% * du montant du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

Etat des lieux partagé entre le bailleur et le locataire.

LOCATION PARKING

Forfait : 200 € TTC * à la charge du locataire.

20 %TTC* maximum sur le prix de location à la charge du propriétaire

LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

LOCATION PURE :

30 %TTC *sur le loyer annuel HT et hors charges/hors droits À la charge du locataire sauf convention contraire

En cas de bail inclus dans la cession : 30 %TTC * sur le loyer annuel HT et hors charges/hors droits (y compris en cas de convention d'occupation précaire)

À la charge du locataire sauf convention contraire

Frais d'établissement d'un état des lieux selon devis à charge de l'acquéreur sauf convention contraire des parties

**CES TAUX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX EN VIGUEUR EN FRANCE À LA DATE DE LA LOCATION*

LES HONORAIRES LLOYD & DAVIS REPRÉSENTANT LES POURCENTAGES ET PRIX MAXIMUMS APPLICABLES À NOS PRESTATIONS COMPRENNENT LES PRESTATIONS DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER, DE REDACTION DU BAIL ET DE L'ENSEMBLE DES FRAIS DE COMMUNICATION, DE PUBLICITÉ DE MARKETING